

## Ville de **PINCOURT**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 août 2007**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absence motivée : M. le conseiller Jim Miron

Sont aussi présentes: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M<sup>me</sup> Céline Bussièrès, directrice générale adjointe et trésorière

2007-08-278

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2007

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois d'août 2007.

2007-08-279

SUJET: DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2007

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2007, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2007-08-280

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2007

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

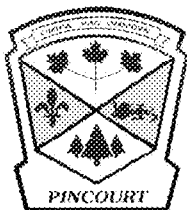
D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2007.

2007-08-281

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2007 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2007-08).

2007-08-282

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
DE JUILLET 2007

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2007 conformément au Règlement numéro 716.

2007-08-283

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE  
2007-04 ENTRE LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE  
PINCOURT (CSN) ET LA VILLE DE PINCOURT – DESCRIP-  
TION DE TÂCHES ET ÉCHELLE SALARIALE DE L'AGENT DE  
LIAISON

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

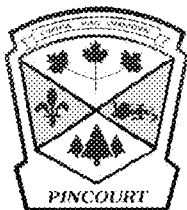
D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2007-04 entre le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) et la Ville de Pincourt afin d'inclure dans la convention collective de travail en vigueur la description de tâches ainsi que l'échelle salariale de l'agent de liaison.

2007-08-284

SUJET: TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU PONT GALIPEAU –  
DEMANDE AU MTQ D'AMÉNAGER 2 VOIES DE CIRCULATION  
À LA SORTIE DE STE-ANNE-DE-BELLEVUE, VERS  
L'AUTOROUTE 40

Considérant que des travaux d'élargissement du pont Galipeau, vers Montréal, seront effectués par le ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

Considérant que le MTQ prévoit aménager 3 voies de circulation de large sur le pont Galipeau, en direction de Montréal, soit 2 voies vers l'autoroute 20 et 1 ½ voie à la sortie de Sainte-Anne-de-Bellevue, vers l'autoroute 40 ;



## Ville de **PINCOURT**

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges connaît l'un des taux de croissance les plus élevés du Québec (ex. : Canadian Tire à Coteau-du-Lac, projet de gare intermodale à Les Cèdres, commerces de grande surface à Vaudreuil-Dorion) ;

Considérant que même avec la construction de l'autoroute 30, le MTQ ne prévoit pas de diminution de la circulation sur les autoroutes 20 et 40, compte tenu de la croissance prévue dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant que l'aménagement de seulement 1 ½ voie de circulation à la sortie de Sainte-Anne-de-Bellevue, vers l'autoroute 40, constitue non seulement une solution dangereuse pour la sécurité des usagers, mais également une solution à court terme aux problèmes d'engorgement au pont Galipeau, en direction de Montréal, que vivent les citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et plus particulièrement les citoyens des villes de toute l'Île-Perrot et de Vaudreuil-Dorion ;

Considérant qu'il est possible de prévoir que la voie de circulation du centre permette la circulation à la fois vers l'autoroute 20 et vers la sortie de Sainte-Anne-de-Bellevue, en direction de l'autoroute 40 (ex. : 1 – Autoroute Métropolitaine ouest, à la jonction de la route 540) ;

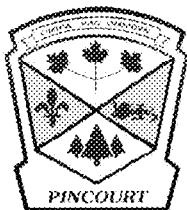
Considérant que, pour ces raisons, l'aménagement de 2 voies de circulation à la sortie de Sainte-Anne-de-Bellevue, vers l'autoroute 40, est non seulement justifié, mais indispensable, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil municipal de la Ville de Pincourt manifeste son désaccord au projet du ministère des Transports du Québec de prévoir l'aménagement de 3 voies de circulation de large sur le pont Galipeau, en direction de Montréal, avec 2 voies vers l'autoroute 20 et 1 ½ voie à la sortie de Sainte-Anne-de-Bellevue, vers l'autoroute 40.

Que le conseil municipal de la Ville de Pincourt demande au ministère des Transports du Québec, dans le cadre des travaux d'élargissement à 3 voies de circulation du pont Galipeau, en direction de Montréal, l'aménagement de 2 voies de circulation à la sortie de Sainte-Anne-de-Bellevue, vers l'autoroute 40.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Transports, madame Julie Boulet, à la direction territoriale de l'ouest de la Montérégie du ministère des Transports du Québec, au député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux municipalités de l'Île-Perrot et à la Ville de Vaudreuil-Dorion.



## Ville de **PINCOURT**

2007-08-285

SUJET: RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ET DE LA BRETELLE D'ACCÈS DE LA ROUTE 20

---

Considérant que le terrain situé à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et de la bretelle d'accès en direction Est de la route 20 fut utilisé par l'AMT, suivant accord du MTQ et de la Ville, pour en faire un stationnement incitatif temporaire;

Considérant que depuis que celui-ci n'est plus utilisé la Ville de Pincourt a maintes fois demandé que le terrain soit remis en état, sans succès;

Considérant que le MTQ annonçait récemment son intention de procéder, à court terme, à la reconstruction du pont Galipeau direction Est et que parmi les mesures de mitigation s'inscrivait l'ajout de places de stationnement pour le train de banlieue;

Considérant que ces travaux devraient s'étendre sur une période allant de la fin de l'année 2007 au début de l'année 2010;

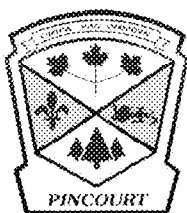
Considérant que la Ville de Pincourt procédera à l'implantation d'un système de transport collectif à l'automne 2007 et que le terrain de stationnement pourrait être mis à contribution et desservi par les divers circuits pour les usagers détenant un titre de transport de type TRAM;

Considérant que, présentement, le dit stationnement abandonné, crée préjudice à la Ville de Pincourt dans sa poursuite de mise en valeur du territoire et du développement de son centre-ville, il est

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Pincourt accepte que le MTQ retarde le réaménagement de l'ancien site de stationnement de l'AMT dans la mesure où :

- Le terrain soit nettoyé régulièrement et débarrassé des mauvaises herbes qui l'envahissent jusqu'à sa réutilisation comme stationnement incitatif;
- Que ce terrain soit utilisé comme stationnement incitatif lors des travaux de reconstruction du pont Galipeau selon les échéanciers prévus;
- Que le terrain de stationnement soit aménagé de façon sécuritaire, soit en revoyant ses accès suivant les travaux de réaménagement qui y ont été effectués, que celui-ci soit asphalté, éclairé et bien identifié;
- Que les mesures de mitigation, pendant les travaux de reconstruction, incluent aussi une réduction tarifaire pour le territoire de Vaudreuil-Soulanges considérant les impacts importants sur le réseau national dans le secteur, déjà déficient en raison notamment des différentes discontinuités sur le dit réseau;



## Ville de **PINCOURT**

- Que, suivant la période de reconstruction du pont Galipeau, la Ville puisse avoir un droit de regard sur le maintien ou non du dit stationnement incitatif et que la remise en état du terrain soit exécutée dans un court délai suivant un refus de la Ville de maintenir celui-ci.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Transports, madame Julie Boulet, au Ministre du Revenu et Ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Jean-Marc Fournier, au député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, à la députée de Soulanges et Whip adjointe du gouvernement, madame Lucie Charlebois, aux directions territoriales de Montréal et de l'Ouest-de-la-Montérégie du Ministère des Transports, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux municipalités la composant ainsi qu'au CIT La Presqu'Île.

2007-08-286

SUJET: AMÉNAGEMENT DE LA PHASE II DE LA VOIE DE SERVICE DE LA ROUTE 20 – SECTEUR PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt, afin de poursuivre le développement de sa zone commerciale et industrielle, devra sous peu procéder à l'aménagement de la phase II de la voie de service de la route 20, entre le boulevard de l'Île et les limites territoriales avec la Ville de L'Île-Perrot;

Considérant que la discontinuité de l'autoroute 20 sur le territoire de l'Île-Perrot et de Vaudreuil-Dorion cause de nombreuses problématiques liées à la gestion de la circulation et à l'accès facile et sécuritaire aux territoires des différentes villes bordant ou étant traversées par cette route;

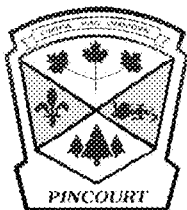
Considérant que la Ville recherche, tout comme le MTQ, des solutions intérimaires fonctionnelles et réalistes, malgré tous les besoins en gestion de circulation, jusqu'à ce qu'un échancier précis soit connu pour le parachèvement de l'autoroute 20;

Considérant que les divers commerces et secteurs commerciaux et industriels présentement développés dans l'axe de la route 20, tant à Vaudreuil-Dorion que sur l'Île-Perrot, bénéficient d'accès directs à la route 20;

Considérant que la Ville de Pincourt a présenté pour l'immédiat une proposition d'accès de type « ride-in » et « ride-out » afin de minimiser les accès directs à la route 20, tout en favorisant le développement de son territoire;

Considérant que la direction territoriale de l'Ouest-de-la-Montérégie a jusqu'ici opposé une fin de non-recevoir aux propositions de la Ville, alléguant que ces propositions contribueraient à accentuer le danger sur cette route;

Considérant que les propositions émanant de la DOM causeraient préjudice à la Ville, puisqu'elles viendront réduire les possibilités de mettre en valeur son parc commercial et industriel;



## Ville de **PINCOURT**

Considérant que la Ville ne peut accepter cette réponse, la DOM n'ayant pas soutenu techniquement ces allégations et ne semblant pas tenir compte que les propositions de la Ville comportent des critères de sécurité normalement rencontrés pour une autoroute avec vitesse à 100 km/h, alors que les limites permises présentement le sont à 70, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander l'intervention de la Ministre des Transports, madame Julie Boulet, afin de permettre d'apporter une solution qui répondra adéquatement aux attentes des parties, en favorisant le développement du territoire de la ville de Pincourt, tout en s'assurant de la sécurité des usagers de la route 20 dans ce secteur.

Que copie de la présente résolutions soit transmise à la Ministre des Transports, madame Julie Boulet, au Ministre du Revenu et Ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Jean-Marc Fournier, au président de la CRÉ de la Vallée du Haut Saint-Laurent et maire de Châteauguay, monsieur Sergio Pavone, au député du comté de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2007-08-287

**SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

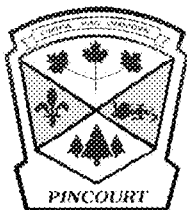
De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2007 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2007-08-288

**SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE**

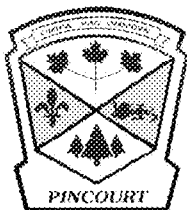
**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2007-07, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.



## Ville de **PINCOURT**

- 2007-08-289      **SUJET: RENOUELEMENT DU MANDAT EN TANT QUE PROCUREUR DE LA VILLE DE PINCOURT À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2007 AU 31 AOÛT 2010**
- 
- PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le renouvellement du mandat avec le cabinet Aumais Chartrand pour agir en tant que procureur de la Ville de Pincourt à la cour municipale régionale pour une période de 3 ans soit du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2010 selon les conditions contenues dans l'offre de services du 10 juillet 2007.
- 2007-08-290      **SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE**
- 
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 9 août 2007 en tout ou en partie.
- 2007-08-291      **SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 525 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR FINANCER LA RÉFECTION D'UNE SECTION DE CARDINAL-LÉGER**
- 
- Considérant l'approbation à la CAD du 26 juin 2007, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'affecter un montant de 525 000 \$ du surplus non réservé pour financer la réfection d'une section de Cardinal-Léger.
- 2007-08-292      **SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 11 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR FINANCER DES RÉPARATIONS URGENTES À L'OMNI-CENTRE**
- 
- Considérant l'approbation à la CAD du 26 juin 2007, il est
- PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'affecter un montant de 11 000 \$ du surplus non réservé pour financer des réparations urgentes à l'Omni-Centre.



## Ville de **PINCOURT**

2007-08-293 SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 20 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR FINANCER LA RÉFECTION DE LA RUE RÉGENT

Considérant l'approbation à la CAD du 26 juin 2007, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 20 000 \$ du surplus non réservé pour financer la réfection de la rue Régent.

2007-08-294 SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 9 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR FINANCER LA CANALISATION DE LA 7<sup>E</sup> AVENUE

Considérant l'approbation à la CAD du 26 juin 2007, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 9 000 \$ du surplus non réservé pour financer la canalisation de la 7<sup>e</sup> Avenue.

2007-08-295 SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 7 août 2007

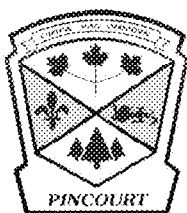
Commission de développement et de services aux citoyens :

(aucun)

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique : (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)



## Ville de **PINCOURT**

2007-08-296

SUJET: DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 529 TEL QU'AMENDÉ – RÈGLEMENT CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la nomination des personnes mentionnées ci-dessous, pour appliquer le règlement numéro 529 « Règlement concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc » tel qu'amendé :

M. Michel Bernier, directeur des services d'urgence et de sécurité incendie  
M. Yanick Bernier, directeur adjoint, services d'urgence et de sécurité incendie  
M. Stéphane Séguin, chef de division prévention  
M. Philippe Noubani, agent de prévention incendie  
M. Martin André, agent de prévention incendie  
M. Carol Thibodeau, agent de prévention incendie  
M. Richard Dubois, directeur de l'aménagement du territoire  
M<sup>me</sup> Denyse Rozon, inspectrice-technicienne  
M. Alexandre Laforest, inspecteur-technicien

2007-08-297

SUJET: RÈGLEMENT HORS COUR – LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE WAWANESA C. LA VILLE DE PINCOURT – COUR DU QUÉBEC, NUMÉRO 760-22-005253-060

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le règlement hors cour de la cause de La Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa c. la Ville de Pincourt intentée à la Cour du Québec sous le numéro 760-22-005253-060, selon les termes de la lettre du 17 juillet 2007 de nos procureurs Dunton Rainville SENCLR adressée à Mes Crochetière, Pétrin.

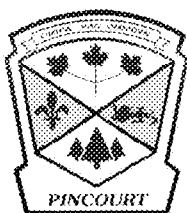
Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995.

2007-08-298

SUJET: PAIEMENT FINAL À GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE – MANDAT POUR L'ÉTUDE D'ALTERNATIVES POUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT MEMBRANAIRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement à Genivar Société en commandite de la somme de 1 851,69 \$ représentant le paiement final de la facture n° 65346 pour les honoraires professionnels de l'étude d'alternatives pour le système de traitement membranaire.



## Ville de **PINCOURT**

Que cette dépense soit imputée au poste 02-414-06-411.

2007-08-299 SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2007-07-267  
« DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT ET  
LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UN SURPRESSEUR  
ET LOCATION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC TEMPORAIRE  
POUR LE PROJET SOMMET BOISÉ – PROJET N<sup>o</sup>  
GEN-2007-309 »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2007-07-267 en remplaçant, au premier paragraphe, le montant de « 7 000 \$ » pour « 7 503,61 \$ » et, au troisième paragraphe, le montant de « 1 400 \$ » pour « 1 500,72 \$ ».

2007-08-300 SUJET: PROJET SPÉCIAL FINANCÉ PAR LE SURPLUS NON  
RÉSERVÉ - OCTROI DE CONTRAT À CDGU POUR LES SER-  
VICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LA RÉFEC-  
TION DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ENTRE L'AVENUE FO-  
REST ET LE BOULEVARD DE L'ÎLE – PROJET N<sup>o</sup> 07-025

Considérant les recommandations du comité de sélection, il est

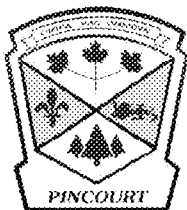
PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi de contrat à CDGU, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services professionnels de génie pour la réparation du boulevard Cardinal-Léger entre l'avenue Forest et le boulevard de l'Île au montant de 67 515,38 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial n<sup>o</sup> 07-025 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-410-10-528.

2007-08-301 SUJET: PROJET SPÉCIAL FINANCÉ PAR LE SURPLUS NON  
RÉSERVÉ - OCTROI DE CONTRAT À LABORATOIRE ABS INC.  
POUR LES SERVICES DE LABORATOIRE POUR LA RÉFEC-  
TION DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ENTRE L'AVENUE  
FOREST ET LE BOULEVARD DE L'ÎLE – PROJET N<sup>o</sup> 07-025

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ



## Ville de **PINCOURT**

D'entériner l'octroi de contrat à Laboratoire ABS inc. pour les services d'étude géotechnique pour le projet de réfection du boulevard Cardinal-Léger entre l'avenue Forest et le boulevard de l'Île au montant de 2 600 \$, taxes applicables en sus.

Que cette dépense pour le projet spécial n° 07-025 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-410-10-528.

2007-08-302

SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANCÉES PAR LE FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – ACHAT D'ARMOIRES DE RANGEMENT (SOCCER / TENNIS) PROJET SCL-2007-600

Considérant l'approbation du projet SCL-2007-600, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'armoires de rangement auprès de Soudure Vaudreuil pour un montant de 3 179,21 \$, toutes taxes incluses et de poignées verrouillables auprès du Centre de rénovation Île Perrot pour un montant de 120,11 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le fonds de parcs, terrains de jeux et stationnements et soient imputées au poste comptable 22-700-40-895.

2007-08-303

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – ACHAT DE FILETS COUPE-VENT (TENNIS) PROJET SCL-2007-602

Considérant l'approbation du projet SCL-2007-602, il est

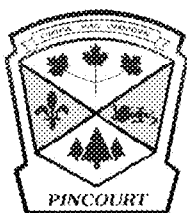
PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de filets coupe-vent de tennis auprès de Groupe Sport Inter-Plus pour un montant de 1 482,33 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et stationnements et soit imputée au poste comptable 22-700-40-049.

2007-08-304

SUJET: APPROBATION DES PLANS N<sup>OS</sup> F59963 SD 503-1 / F59966 SD 503-2 / F59968 SD 504-1 / F59971 SD 504-2 / F59973 SD 506-1 / F59978 SD 510-2 ET F59975 SD 515-1 - BELL CANADA



## Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 11 juillet 2007 des plans n<sup>os</sup> F59963 SD 503-1 / F59966 SD 503-2 / F59968 SD 504-1 / F59971 SD 504-2 / F59973 SD 506-1 / F59978 SD 510-2 et F59975 SD 515-1 soumis par Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2007-08-305

SUJET: APPROBATION DES PROJETS n<sup>os</sup> ING-009073 / 1029137 / 0130 ET ING-005856 / 1019241 / 0130 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 12 juillet 2007 du projet n<sup>o</sup> ING-009073 / 1029137 / 0130 et du 16 juillet 2007 du projet n<sup>o</sup> ING-005856 / 1019241 / 0130 soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2007-08-306

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLE DE MAISON – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

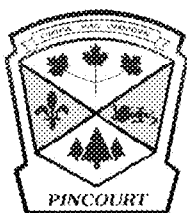
D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Le Flandre » des Constructions M.C. Inc. pour la future construction au 1206, rue des Genévriers (lot 3 582 960) et que ce modèle soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».

2007-08-307

SUJET: DEMANDE DE CORRECTION DE LA CARTE DES ZONES INONDABLES À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES - LOT 1 721 765

Considérant que la Ville de Pincourt a reçu une demande de permis de la part des propriétaires du lot 1 721 765 du cadastre du Québec, qui, selon le plan numéro 31H 05-100-0201 (carte du risque d'inondation), est situé en zone inondable, 0-20 ans, et ne bénéficie pas de droits acquis ou d'exemption automatique à des fins de construction notamment parce qu'il résulte d'un morcellement fait après le 13 avril 1983;

Considérant que la Ville de Pincourt avait adopté une résolution qui porte le numéro 2004-04-171 qui stipulait qu'elle ne s'opposait pas à ce qu'une résidence soit érigée sur le lot 1 721 765 en appui aux propriétaires de ce lot qui désiraient faire une demande de dérogation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en avril 2004;



## Ville de **PINCOURT**

Considérant une lettre envoyée le 13 octobre 2005 aux propriétaires par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs attestant qu'en vertu de la nouvelle Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, les demandes de dérogation et de radiation relèvent dorénavant des municipalités régionales de comté;

Considérant que les propriétaires désirent construire une résidence unifamiliale et que, les documents techniques préparés par des professionnels compétents en la matière indiquent qu'une partie du terrain est située au dessus de la cote 0-20 ans (22,75 mètres) et que selon les documents techniques, aucun remblai n'a été réalisé sur ce lot;

Considérant que le projet de construction peut respecter les règlements d'urbanisme de la municipalité notamment quant à l'usage, quant aux marges relatives à la bande riveraine et quant à l'aménagement d'espaces de stationnement tel qu'il appert au plan d'implantation préliminaire soumis par les propriétaires;

En conséquence, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De faire parvenir à la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges une demande de correction de la carte des zones inondables (carte numéro 31H 05-100-0201) pour reconnaître qu'il existe sur le lot 1 721 765 un périmètre situé au dessus de la cote 0-20 ans, dont l'élévation équivaut à 22,75 mètres et que dans ce périmètre, il y aurait possibilité pour les propriétaires d'y ériger une résidence unifamiliale isolée qui serait entièrement située dans le périmètre dont l'élévation est au dessus de la cote 0-20 ans.

2007-08-308

**SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLE DE MAISON – PROJET  
« SOMMET BOISÉ »**

---

**PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

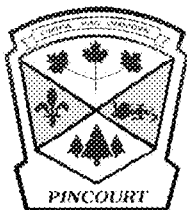
D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Le Castillo » des Habitations Sylvain Ménard Inc. pour la future construction au 733, rue de la Colline (lot 3 564 223) et que ce modèle soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet Boisé ».

2007-08-309

**SUJET: FERMETURE DE LA RUE MONTCALM LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE  
2007 / FÊTE DE VOISINS**

---

**PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



## Ville de **PINCOURT**

D'accepter la demande de M<sup>me</sup> Leanne Matthews du 185, rue Montcalm et d'autoriser la fermeture de la rue Montcalm samedi le 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour une fête de voisins entre midi et 19 h, le tout en conformité avec le règlement numéro 718 « Règlement concernant certaines activités requérant l'autorisation de la Ville ».

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec et à la division entretien qui verra à l'installation de barricades pour cet évènement.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 03 et s'est terminée à 20 h 40.

2007-08-310

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2007

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 41, de lever la séance du 14 août 2007.

---

MICHEL KANDYBA, MAIRE

---

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE